

La séance de l'IRAPS du 24 novembre 2025 a permis aux membres de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) de rendre un avis sur le Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins 2025-2029. L'ordre du jour portait sur la présentation du diagnostic régional ainsi que les nouvelles orientations données aux actions prioritaires spécifiques à la région.

Les membres consultés sont les représentants de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, privés non lucratifs, la Fédération hospitalière de France, la Fédération de l'hospitalisation privée, UNICANCER, l'Ordre professionnel des médecins, l'Union régionale des professionnels de santé médecins, l'Union régionale des professionnels de santé pharmaciens, l'Union régionale des professionnels de santé infirmiers, l'Union régionale des professionnels de santé chirurgiens-dentistes, ainsi que les représentants des associations d'usagers agréées.

En qualité de président de l'instance, le Professeur Philippe MICHEL a recueilli l'avis des membres sur le *Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins 2025-2029*.

Les membres de l'IRAPS saluent la richesse des travaux menés dans le cadre des deux programmes PAPRAPS (2016-2020 puis 2020-2023) ainsi que la dynamique de fond engagée en région ARA.

Ils soulignent la qualité informative et pédagogique du chapitre 1 consacré au « diagnostic régional de la pertinence des soins ». Constatant l'écart entre la perception des acteurs et les données factuelles relatives à la non-pertinence, elle formule l'hypothèse d'un déficit d'informations mises à disposition des professionnels sur les besoins populationnels. Ce diagnostic contribue à combler cette lacune. L'instance réaffirme l'importance de poursuivre l'analyse de ces besoins et d'en assurer la diffusion, afin de lutter contre le sous-recours comme contre le sur-recours. Ces données sont en effet essentielles pour ajuster la politique de l'offre de soins et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

Le chapitre 2 présente les domaines d'actions prioritaires en matière de pertinence des soins pour la région du précédent PAPRAPS. L'instance souligne les avancées réalisées sur l'ensemble des priorités au cours de la période 2020-2023, même s'il reste une marge d'amélioration encore importante comme pour la chirurgie ambulatoire. L'instance rappelle le rôle déterminant de l'échelon régional pour leur déploiement.

Le chantier « insuffisance cardiaque » est particulièrement exemplaire, car il apporte des preuves tangibles d'efficacité, y compris en termes d'amélioration de l'état de santé de la population. L'analyse conduite à l'échelle des CPTS montre en effet que, entre 2018 et 2023, les indicateurs de prévention, de suivi hospitalier et de parcours en sortie d'hospitalisation progressent plus rapidement dans les CPTS engagées que dans les autres, notamment en matière de mortalité et de réhospitalisation. Cette action doit être poursuivie et étendue à d'autres CPTS, en intégrant de nouveaux enjeux tels que la pertinence du traitement de l'amylose cardiaque ou les interventions en Ehpad. Au vu de son caractère exemplaire, tant du point de vue de la mobilisation des acteurs que des résultats obtenus, cette démarche mériterait une publication.

Les chantiers concernant le parcours de la personne âgée vont avoir une importance croissante tant par le volume qu'ils vont représenter que par le retour de patients polymédiqués ou atteints de maladies chroniques.

Le chapitre 3 expose les perspectives en matière de pertinence des soins. L'IRAPS valide les deux chantiers présentés dans le PAPRAPS : la prorogation du CAQES et l'ouverture d'un chantier sur l'éco-responsabilité et la responsabilité sociale.

Ce document de qualité traite de l'ensemble des aspects qui devraient permettre d'améliorer la santé des patients. L'instance souhaite proposer des pistes à étudier pour le prochain mandat.

- La lutte contre les inégalités sociales de santé, enjeu des précédentes mandatures, nécessite d'être renforcée au travers d'autres actions ayant une forte composante de prévention primaire et secondaire. Les travaux futurs sur la pertinence pourraient systématiquement intégrer ces composantes, dont les effets se mesurent sur le long terme mais qui sont indispensables, parallèlement à l'amélioration de l'accès aux soins. Les travaux menés sur les maladies cardiovasculaires en offrent une bonne illustration.
- Les Représentant d'Usagers de la santé réaffirment l'importance du respect de l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble des patients sur le plan économique, géographique et social. Les points soulevés porteraient sur :
 - la dimension financière à associer à la qualité dans les parcours de soin du patient,
 - l'expérience patient (notamment PREMS et PROMS) en lien avec le suivi d'indicateurs, les associations, et les pistes rendues possibles pour améliorer la prise en charge du patient
 - un lien ville hôpital plus formalisé pour faciliter la coopération, le bien être et accroître l'efficacité en limitant les réhospitalisations et d'éventuelles ruptures de parcours
- Les enjeux liés aux médicaments pourraient être davantage investis :
 - le sous-recours aux biosimilaires, très hétérogène, constitue un sujet majeur sur le plan médico-économique ;
 - le bilan partagé de médication, voire la conciliation médicamenteuse en soins primaires, pourraient être facilités par la définition de périmètres prioritaires de mise en œuvre, par exemple à l'occasion des sorties d'hospitalisation.
- Les réflexions pourraient intégrer des enjeux d'ordre national mais qui sont considérés comme des leviers conséquents pour l'amélioration de la pertinence. L'exemple des modes de rémunération est avancé pour son impact sur le sur-recours pour le TAVI ou l'amylose dans l'insuffisance cardiaque.
- Enfin, la place et le rôle des « nouveaux métiers » — IPA, IPAL, infirmiers coordinateurs en Ehpad, IDEL, ainsi que de nouveaux effecteurs tels que le Service infirmier d'orientation — devraient être systématiquement pris en compte dans les actions à venir.

Au terme des échanges entre les membres de l'instance, représentants de professionnels de santé et d'usagers, chacun a prononcé un avis sur le document PAPRAPS proposé à la consultation.

A l'unanimité des voix exprimées, les membres de l'IRAPS ont rendu un avis favorable.